

BIENVENUE DANS LA JUNGLE DES LABELS

Achévé de rédiger
le 30 | 03 | 2022

POURQUOI UN LABEL ?

Il n'y a pas de définition partagée du concept de « finance durable », ce qui laisse une grande marge d'interprétation quand on parle d'investissements durables.

Les stratégies d'investissement durable peuvent ainsi :

- être basées sur des thèmes environnementaux ou sociaux comme le changement climatique ou le capital humain,
- reposer sur des exclusions,
- viser à être les meilleures de leur catégorie, afficher les progrès les plus importants, ou laisser augurer de futurs progrès...

Enfin la grande diversité du vocabulaire utilisé (cf. notre newsletter précédente) : durable, responsable, ISR, ESG, vert, climat, écologique, transition, etc. rend la compréhension des offres de produits d'investissement responsable délicate.

Des labels ont été élaborés pour répondre à ce manque de clarté et rendre les produits financiers durables plus faciles à comprendre.

QUELS CRITÈRES REGARDENT LES LABELS ?

Le label définit des critères via un référentiel public et délègue à des auditeurs le soin de vérifier que les « processus » de gestion des fonds respectent les critères définis par le label. En règle générale le fonds doit s'engager à exclure certaines activités et/ou entreprises qui ne respectent pas certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) hormis pour le label ISR. Concrètement, cela signifie que la plupart du temps des énergies fossiles sont exclues et que le processus d'investissement et les avoirs en portefeuille sont transparents. Bien entendu, les types d'énergie fossile, les seuils appliqués et les critères de sélection ESG varient. Ci-dessous, voici un tableau comparatif des 4 principaux labels :

	Label ISR 	Towards Sustainability 	FNG 	LuxFlag ESG 
Gouvernance	Publique	Associative	Associative	Agence de labellisation
Type de label	Processus de gestion	Processus de gestion et exclusions	Processus de gestion et exclusions	Processus de gestion
Couverture exigée	90% et 20% de réduction de l'univers investissable	100%	100%	100%
Exclusions normatives	non	Oui	oui	oui
Exclusions énergies fossiles	non	oui - 10% max	oui - 5% max	non
Barème à points	non	non	Scoring + étoiles	non

Certains labels introduisent des exigences d'information supplémentaire comme la production de rapports d'impact. En outre, d'autres ont défini un système de points avec des exigences minimales et une incitation à élaborer et tendre vers les meilleures pratiques avec des étoiles permettant de qualifier au-delà de l'attribution du label, un niveau de qualité. Les labels verts imposent une part minimum de revenus verts mais là encore les seuils varient de 10 % à 37 %.

Chaque label est donc une combinaison unique de points communs et de spécificités reflétant souvent les préférences et les points de vue nationaux sur l'investissement responsable.

QUEL LABEL PRIVILÉGIÉ ?

Les labels ne peuvent pas rationaliser ce qui est à l'origine fragmenté : ils sont donc le reflet de la diversité des approches durables.

Il existe en Europe pas moins de neuf labels différents et 2319 labels attribués à fin 2021 contre 800 à fin 2019, donc une croissance extrêmement rapide.

Sur les neuf labels, cinq peuvent être qualifiés d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et quatre de «verts». Cependant, la frontière entre le label ESG et le label vert est floue. Par exemple, les labels ESG comportent la lettre «E» pour l'environnement et prennent donc également en compte les critères verts, tandis que les labels verts imposent un minimum de critères/normes ESG. Entre les deux types de labels, il s'agit d'une question de proportion et de priorité plutôt que d'une distinction fondamentale dans l'approche, comme l'illustre le tableau ci-contre.

Dans la jungle des labels, deux d'entre eux, à savoir le «label ISR» français et le label belge «Towards Sustainability», font la course en tête, avec environ 949 et 642 fonds labellisés chacun, soit 68% du nombre total de fonds labellisés et 80 % du total des actifs gérés par des fonds labellisés.

2 319 labels ESG attribués		88 labels verts attribués	
9 labels européens de finance durable			
ESG Labels «verts»	Label ISR	777 Md€	949 Produits
	FNG-Siegel	89 Md€	169 Produits
	LuxFLAG ESG	155 Md€	278 Produits
	Towards Sustainability	578 Md€	642 Produits
	Umweltzeichen	60 Md€	206 Produits
	Nordic Swan	34 Md€	75 Produits
	LuxFLAG Climate Finance	< 1 Md€	5 Produits
	LuxFLAG Environnement	2 Md€	8 Produits
	Label Greenfin	21 Md€	75 Produits

* Source Morningstar, sur la base des codes ISIN disponibles, couverture d'environ 90%

Source Novethic – Market Data – 31/12/2021

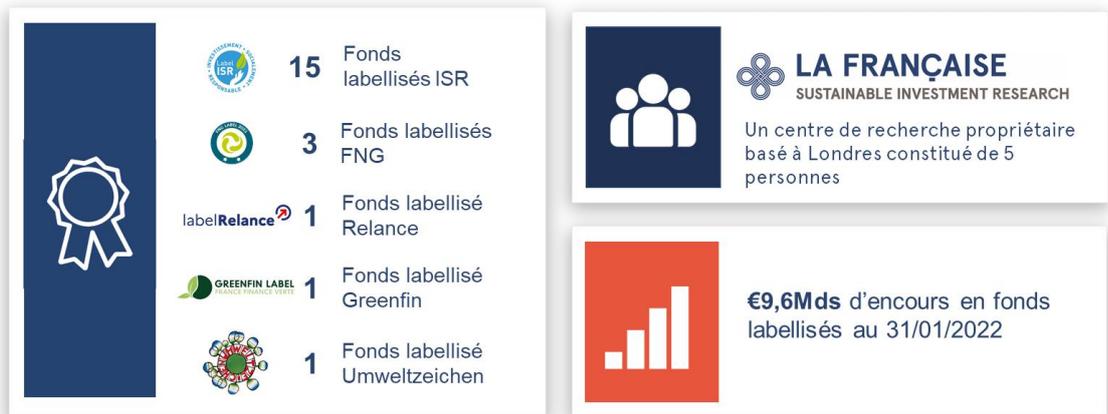
PEUT-ON PRÉTENDRE À PLUSIEURS LABELS OU À TOUS LES LABELS ?

La diversité des labels existants complique leur utilisation dans la commercialisation des fonds d'investissement en dehors de leur marché intérieur et soulève de nombreuses questions. On voit de plus en plus de fonds arborer plusieurs labels (jusqu'à trois) pour rassurer les investisseurs des principaux pays dans lesquels les fonds sont distribués. Une étude de Qontigo parue début 2022 a montré qu'il était impossible pour un fonds de prétendre aux 9 labels existants !

Viser un label comme certification de la qualité intrinsèque du fonds et qui contribue à véhiculer le message de durabilité est logique. Cela a également du sens à une époque où vendre dans différents pays est devenu indispensable. Un futur label européen mettra-t-il fin à la multiplication récente des labels nationaux ? Pour le moment, seul un écolabel est envisagé mais il ne remplacera que les labels verts, pas les 'ESG' et reste très discuté car perçu comme trop exigeant.

LA FRANÇAISE ET LE LABEL ISR

Nous avons fait le choix de labelliser un grand nombre de nos fonds en privilégiant le label ISR. C'est à la fois le label qui correspond à notre marché 'naturel' et celui qui est de loin le plus répandu et un des plus anciens labels de finance durable européen. Par ailleurs, il s'agit d'un label public porté par le Ministère des Finances ce qui nous semble un gage de qualité. Certains de nos fonds sont ponctuellement porteurs d'un autre label en lien avec leur stratégie de commercialisation.



Publication à caractère informatif, et non à caractère promotionnel, destinée aux clients non-professionnels au sens de la Directive MIF2

La Française Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF (www.amf-france.org) sous le n°GP 97-076 le 1er juillet 1997. La Française AM Finance Services, entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le n°18673 (www.acpr.banque-france.fr) et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13007808 le 4 novembre 2016. La Française Actions France PME, agréé par l'AMF le 15 octobre 1993, est un FCP relevant de la Directive 2009/65/CE.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et ne constituent pas un engagement contractuel du Groupe La Française. Ces appréciations sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française. Coordonnées internet des autorités de tutelle: Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr, Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org.